

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1291

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Cession, à l'Opac du Grand Lyon, de deux appartements situés 27, rue du Chariot d'Or et 12, rue Pelletier - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de l'Opac du Grand Lyon, des immeubles situés 2, rue Pelletier et 31, rue de Cuire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire de divers biens immobiliers situés à Lyon 4° et constitués par :

- un appartement situé dans la copropriété du 27, rue du Chariot d'Or, acquis en 1980 au prix de 7 944,77 €, en vue de la constitution d'une réserve foncière pour l'aménagement du quartier. Il s'agit d'un appartement composé de trois pièces, d'une surface habitable de 63 mètres carrés formant le lot n° 3 de la copropriété auquel sont attachés 6/50 des parties communes générales figurant au cadastre sous le numéro 318 de la section AW,

- un appartement situé dans la copropriété du 12, rue Pelletier, acquis en 1982 au prix de 4 895,97 €, en vue de la constitution d'une réserve foncière pour l'aménagement du quartier. Il s'agit d'un appartement d'une surface habitable de 43 mètres carrés, formant le lot n° 5 de la copropriété auquel sont attachés les 100/1 000 des parties communes générales figurant au cadastre sous le numéro 34 de la section AS,

- un immeuble situé 2, rue Pelletier acquis en 1990 au prix de 259 163,33 €, en vue de l'élargissement de la rue de Cuire, projet aujourd'hui abandonné et constitué d'un bâtiment de cinq niveaux comprenant un local commercial au rez-de-chaussée élevé de trois étages et greniers, figurant au cadastre sous le numéro 16 de la section AS, pour une surface habitable de 247 mètres carrés,

- un immeuble situé 31, rue de Cuire acquis en 1990 au prix de 129 581,66 €, en vue de l'élargissement de la ladite rue, projet aujourd'hui abandonné et constitué d'un bâtiment élevé de quatre étages sur rez-de-chaussée, figurant au cadastre sous les numéros 161 et 162 de la section AS, pour une surface habitable de 209 mètres carrés.

L'ensemble de ces biens n'ayant plus d'utilité et de raison d'être conservés dans le patrimoine communautaire, il serait possible de les céder à l'Opac du Grand Lyon en vue de la réalisation d'une opération de logement social, avec prêt locatif aidé intermédiaire (PLAI) et prêt locatif à usage social (PLUS), aux conditions ci-après, admises par les services fiscaux :

- les appartements situés 27, rue du Chariot d'Or et 12, rue Pelletier pourraient être cédés au prix global de 51 868 €,

- les immeubles situés 31, rue de Cuire et 2, rue Pelletier pourraient faire l'objet d'une mise à disposition, par bail emphytéotique, pour une durée de 55 ans et moyennant un droit d'entrée de 199 656 €, avec un loyer à l'euro symbolique pendant 35 ans et un loyer de 9 604 € annuel à compter de la 36° année jusqu'au terme du bail, sachant que ces deux immeubles redeviendraient la propriété de la Communauté urbaine à l'issue du bail emphytéotique ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession des deux appartements et la conclusion du bail emphytéotique au profit de l'Opac du Grand Lyon concernant les deux immeubles.

2° - Autorise monsieur le président à signer les actes authentiques à intervenir.

3° - La cession des appartements situés 27, rue du Chariot d'Or et 12, rue Pelletier fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 51 868 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 12 845,31 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824,

- plus-value réalisée : 39 022,69 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes - compte 192 000 - fonction 01.

4° - La recette résultant de la mise à disposition, par bail emphytéotique, des immeubles situés 2, rue Pelletier et 31, rue de Cuire, soit 199 656 €, fera l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 752 100 - fonction 020 outre un loyer d'un euro symbolique pendant 35 ans et un loyer annuel de 9 604 €, à compter de la 36^e année jusqu'au terme du bail.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,